

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 33	Absent(s) excusé(s) : 7	Absent(s) : 10	Pouvoir(s) : 1
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------	-------------------

Date de convocation : 27 novembre 2018

Vote(s) pour : 34

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 3 décembre 2018,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-12-03-BD-7.4 :

**Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 d'une avance sur contribution financière à l'Association Inspire Metz.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération du Bureau en date du 22 mai 2018 octroyant à l'association Inspire Metz une subvention de fonctionnement de 2 943 000 € au titre de l'année 2018,

CONSIDERANT les besoins de trésorerie de l'association Inspire Metz qui sont susceptibles d'intervenir avant le vote du Budget Primitif 2019 de Metz Métropole et le versement effectif de la participation de fonctionnement pour 2019 par Metz Métropole,

DECIDE de verser, dans l'attente de l'attribution de la participation 2019, une somme de 981 000 € à l'association Inspire Metz correspondant à 4/12<sup>ème</sup> des subventions accordées en 2018. L'avance sera versée en une seule fois sur présentation par l'association Inspire Metz de son budget prévisionnel pour 2019 ainsi que d'un plan de trésorerie prévisionnel pour le premier semestre 2019,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondant au versement de cette avance.

Pour extrait conforme  
Metz, le 4 décembre 2018  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**Résumé de l'acte**  
**057-200039865-20181203-12-2018-DB7-4-DE**

**Numéro de l'acte :** 12-2018-DB7-4  
**Date de décision :** lundi 3 décembre 2018  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Versement par anticipation au vote du Budget Primitif 2019 d'une avance sur contribution financière à l'Association Inspire Metz  
**Classification :** 7.7 - Avances  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 05/12/2018  
**Numéro AR :** 057-200039865-20181203-12-2018-DB7-4-DE  
**Document principal :** 99\_AU-ERDP7.4.pdf

**Historique :**

04/12/18 17:05	En cours de création	
04/12/18 17:05	En préparation	Catherine DELLES
05/12/18 08:19	Reçu	Catherine DELLES
05/12/18 08:21	En cours de transmission	
05/12/18 08:22	Transmis en Préfecture	
05/12/18 08:26	Accusé de réception reçu	